Association Sportive du golf de Pléneuf Val André

MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DES JOUEURS DE l'AS GOLF PVA 2027

Préambule :

Le Responsable de la Commission Sportive, le Président et le trésorier sont les garants de l'application de l'ensemble des modalités pour le remboursement des frais liés aux participations aux compétitions : en cas de litige, leur décision est définitive. Aucun compte ne peut être ouvert au nom de l'AS pour les frais divers.

A/ Compétitions d'équipes officielles (Départementales, Régionales, Nationales, Foussier)

Conditions d'application :

- Compétitions dans le Département 22 (+ Dinard) :

Pas de frais de déplacement. Seront pris en charge uniquement les repas et practice / jour (Exception pour les déplacements au golf de Saint-Samson).

- Départements hors 22 (+ Saint-Samson):

Pour les déplacements à la journée, les frais de voiture, de repas et de practice sont pris en charge dans la limite des forfaits.
Au-delà de **180 km** AR, l'hébergement est pris en compte.

Spécificité pour les Championnats de France / Divisions Nationales :
Prise en charge des frais de déplacement, frais de practice, de restauration et d'hébergement selon les forfaits prévus.

B/ Particularités des autres compétitions non-officielles

Compétitions Mixtes :

Pour la « **Golf Emeraude** » (en semaine l'hiver sur les 10 autres golfs du 22), il a été décidé d'octroyer une indemnité de **15 €** par joueur (se) adhérent à l'AS et par compétition.

Pour les **qualifications Bretagne Pays de Loire** Seniors (4 compétitions), une indemnité forfaitaire de **20 €** par jour et par joueur (se) sera allouée.

Pour la finale **Bretagne Pays de Loire Seniors** (2 jours) :
- prise en charge, selon forfaits, d'une nuitée si plus de **180 km** AR,
- prise en charge, selon forfaits, de 3 repas pour les 2 jours de compétition et 2 jetons de practice. (2 repas si la compétition se déroule à moins de **180 Km** AR)

Compétitions RIF,CAEF,HERMINE :

- 30€ par joueuse inscrite pour la CAEF
- 30€ par joueur(se) inscrit pour l'HERMINE
- 15€ par joueuse inscrite pour la RIF

C/ Conditions de Remboursements - FORFAITS

Chaque joueur fait l'avance de ses frais et il est remboursé par l'AS, sur les indications du responsable d'équipe.

Seront remboursés les joueurs strictement indispensables pour la compétition. Un joueur remplaçant sera remboursé uniquement pour la participation aux championnats de France et aux championnats de Bretagne sur 2 jours.

FORFAITS

Les remboursements se font sur la base de forfaits :

- Frais kilométriques : 0.30 € / Km (2 voitures pour 4-5 joueurs, 3 voitures pour 6-7 joueurs).
- Prise en compte du péage au réel.
- Frais de restaurant : 15 € / repas.
- Frais d'hébergement : 45 € / nuit et par personne (petit déjeuner compris).
- Frais de practice : 4 € / jour de compétition, y compris journée de reconnaissance

D/ Compétitions officielles individuelles adultes

Aucune indemnité n'est prévue pour ces compétitions.

E/ Compétitions individuelles « jeunes »

Le terme « jeunes » s'applique aux moins de 18ans
- Badge Fédéral de 40€ pris en charge par l'AS sur demande du joueur